



DROIT LOCATAIRE PARTICIPATION AG

Par **Taormine**, le **29/08/2021** à **15:05**

Bonjour,

Un copropriétaire a le droit de confier son pouvoir à son locataire, pour le représenter à l'AG.

Un locataire a-t-il le droit d'être présent et voter car un copropriétaire (et non pas son bailleur) lui a remis 1 pouvoir parmi les 6 qu'il avait récoltés. Sur le pouvoir, est mentionné le nom du propriétaire et non du locataire. Est-ce légal ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2021** à **16:59**

Bonjour

“Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat.”

Ce dernier peut voter et participer aux débats de l'assemblée générale.